

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Fermeture éventuelle de la succursale ORP de Saint-Imier

Dans le cadre des discussions en cours entre le département du Service de l'emploi du beco – Economie bernois et les autorités communales imériennes, le Conseil municipal a pris position dans sa séance du 7 juin 2016 concernant l'éventuelle fermeture de la succursale ORP de Saint-Imier et son transfert au sein de l'office régionale de placement de Tavannes.

Si l'exécutif imérien comprend certains des arguments du beco, il estime que le projet de concentration est inacceptable pour plusieurs raisons :

- Les ORP constituent un service de proximité pour la population. Il est donc primordial que ses prestations puissent être assurées et maintenues dans un centre régional tel que Saint-Imier. En comparaison intercantonale, les prestations de l'ORP sont généralement assurées dans chaque district par des ORP et non par des succursales.
- Il n'est pas admissible aux yeux de l'exécutif imérien qu'il soit demandé à plus de 500 clients (équivalent à 10 % de la population imérienne) de faire les déplacements jusqu'à Tavannes. La problématique ne se pose pas en termes de durée de parcours, mais bien en termes de frais de déplacement. Le Conseil municipal, contrairement au CJB, est bien conscient qu'il sera illusoire, pour des questions d'équité de traitement au niveau cantonal, d'indemniser les clients pour les déplacements, raison pour laquelle il réitère avec ferveur sa volonté de conserver ce service de proximité à Saint-Imier. L'intérêt des clients, souvent dans des situations financièrement difficiles, doit être, dans le cas présent, prépondérant sur celui de l'organisation interne du Service de l'emploi.
- L'ancien district de Courtelary est le plus gros pourvoyeur de places de travail avec 48 % d'emplois équivalents plein temps du Jura bernois (EPT).
- Finalement, l'ORP constitue la dernière administration cantonale présente dans la cité imérienne, deuxième commune la plus importante de l'arrondissement. Cette fermeture marquerait alors symboliquement la disparition de l'administration cantonale à Saint-Imier, ce qui serait vraiment regrettable et dommageable pour l'équilibre régional !

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil municipal ne peut accepter l'éventualité d'une fermeture de la succursale de Saint-Imier et mettra tout en œuvre pour défendre avec ferveur sa position.

En tant que membre du Réseau des villes de l'Arc jurassien, Saint-Imier joue depuis de nombreuses années un rôle important de centre régional. Ainsi, la disparition d'un tel service de notre cité serait alors incompréhensible.

## Saint-Imier se met à la mobilité douce



Le bouclage des comptes de l'organisation du Tour de Romandie 2015 (TdR 2015) à Saint-Imier a révélé un solde positif.

Les membres du comité d'organisation dissout ont proposé au Conseil municipal d'affecter une partie de ce bénéfice à la promotion de la petite reine à Saint-Imier.

Les services de l'administration municipale ainsi que les écoles sont les principaux bénéficiaires de cette manne inattendue qui contribue à renforcer les efforts entrepris par les Autorités pour développer les énergies alternatives ; cinq vélos électriques ont été achetés et viennent ainsi compléter le parc de véhicules à disposition des collaborateurs de la Municipalité et des écoles.

Cette quintuple acquisition s'inscrit dans la tendance actuelle qui entend promouvoir les déplacements doux au sein de notre cité, permettant d'éviter d'avoir recours à des moyens motorisés pour des déplacements courts, ce qui contribue grandement à la qualité de vie de chacun.

L'utilisateur est gagnant car il pratique une activité physique modérée et la collectivité est également gagnante car les nuisances (bruit, pollution atmosphérique, notamment) sont réduites.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement l'ensemble des membres du comité du TdR 2015 et assure qu'il sera fait bon usage de ces vélos et qu'ils seront fréquemment vus ça et là à Saint-Imier et sur les hauteurs.

Saint-Imier, mercredi 15 juin 2016  
(cm)